

***Déclaration commune des associations de patient·es
à l'attention de l'Agence de la Biomédecine et des professionnel·les de
l'Assistance Médicale à la Procréation réuni·es lors du comité
Procréation Embryologie et Génétique humaine 2022-2026 le 13 avril 2026***

Pour l'application de la loi dans tous les centres de don et d'AMP de France

Mesdames, Messieurs,

Pour ce 10^{ème} comité après la révision de la loi de bioéthique en 2021, nous avons choisi de nous exprimer collectivement car nos associations de patient·es dressent les mêmes constats et demandes, réunion après réunion.

1 Nous n'avons **pas de garantie ni d'indicateur fiable que tous les patient·es sont pris en charge conformément à la loi**. Nos retours de terrain nous disent l'inverse. Des discriminations ont lieu sur des critères d'âge, d'orientation sexuelle, de poids, des préjugés sociaux ou raciaux...

2 **Les délais de prise en charge n'ont fait qu'augmenter** mais certains centres les ont résorbés. Cela veut donc dire que dans un grand nombre de centres, **les efforts nécessaires n'ont pas été faits**, l'envie de proposer une prise en charge inclusive et bienveillante n'est pas là.

Pourquoi ?

Certains centres continuent de freiner l'évolution du désir de faire famille en France. Oui, aujourd'hui on peut et on doit faire confiance aux femmes pour décider d'avoir un enfant seule ou en couple, avec qui elles veulent. S'il faut des formations pour lutter contre les stéréotypes et mieux accueillir la diversité des projets parentaux, quand seront-elles mises en place ?

De nombreux centres d'AMP sont empêchés par de nombreux centres de don qui usent de leur monopole, en refusant ou ralentissant la délivrance des gamètes. Nous avons donc demandé à la Direction Générale de la Santé de réfléchir à une modification de la loi pour obliger tous les centres de don à travailler avec tous les centres autorisés sur leur territoire.

Des pratiques contradictoires sont toujours à l'œuvre : l'importation de gamètes est légale conformément aux directives Européennes, mais la fédération des CECOS s'y oppose tout en continuant d'encourager des patient·es à aller à l'étranger. Quels gamètes seront utilisés ? Des gamètes étrangers, mais avec une prise en charge transfrontalière lourde. Qui est gagnant au final ? Les cliniques étrangères !



Le parcours de soin n'est pas efficace. Les portes d'accès aux soins ne sont pas claires pour les patient·es. On ne sait pas quel établissement de soin est capable de pratiquer l'AMP avec don de gamètes ou l'autoconservation. Les moyens de recours sont inopérants et inadaptés. Lorsque les patient·es sont mal considéré·es, **ils et elles ont peur de parler.** L'omerta continue.

Nous vous savons nombreux et nombreuses à vouloir l'application effective de la loi pour toutes et tous, notamment vous qui assistez aux comités, nous vous en remercions. Mais nous ne sommes pas dupes. **Nous savons quels centres continuent de refuser le changement.**

Le collectif BAMP! portait déjà ce message avant même 2021 : nous en sommes toujours à batailler pour **obtenir simplement l'application de la loi partout**, pour toutes, dans tous les centres.

Nous demandons que cela change VRAIMENT et appelons à une réorganisation du don de gamètes en France.

Ce message sera envoyé à tous·tes les député·es et sénateur·ices.

Merci pour votre attention.

Les associations signataires

Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens
Collectif BAMP!
Les Enfants d'Arc-En-Ciel
Mam'ensolo

associations-pma@apgl.fr

apgl.fr 

bamp.fr 

enfants-arcenciel.org 

mamensolo.fr 